

Date de dépôt : 9 novembre 2020

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine

Rapport de M^{me} Amanda Gavilanes

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux a traité le projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine lors de sa séance du 22 septembre 2020.

Elle a siégé sous la présidence de M. Rémy Pagani. La commission a auditionné, lors de cette séance, M. Jean Terrier, archéologue cantonal (OPS-DT), M. Sandro Simioni, directeur des constructions (OCBA-DI), et M. Philippe Meylan, directeur DPBA (Ville de Genève).

Les travaux de la commission ont été suivis par MM. Thomas Humbert, responsable du budget des investissements (DF), et Stefano Gorgone, secrétaire scientifique (SGGC). Le procès-verbal a été tenu avec diligence et exactitude par M^{me} Garance Sallin.

Je les remercie toutes et tous chaleureusement au nom de la commission pour leur contribution au bon traitement de ce rapport.

Présentation du projet de loi 12703 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine

M. Simioni rappelle que la Ville de Genève est maître d'ouvrage du projet et l'Etat subventionneur à hauteur de 4,6 millions de francs, soit environ 29% du montant total (environ 16 millions de francs). La Ville finance majoritairement le projet.

M. Terrier explique que le service archéologique tient beaucoup à ce projet, car il s'agit de découvertes exceptionnelles. Le plan donne une vision de la situation de l'ouvrage :

- En violet (voir annexe, p. 4), on peut voir le front de fortifications du XIV^e siècle. Ces fortifications vont être doublées à partir du XVI^e siècle d'un système de fortifications bastionnées.
- En 1537 (en bleu), un bastion polygonal se développe à l'extérieur de la ville et protège tous les vestiges archéologiques. Il sera ensuite englobé dans le grand bastion de Saint-Antoine, qu'on voit dans le parking de Saint-Antoine. C'est un site à la charnière entre la ville ancienne et le quartier des Tranchées qui s'est développé lors du démantèlement des fortifications.
- En haut à gauche (en rouge, voir annexe, p. 5) se trouvent les vestiges de la période romaine, avec un espace comprenant un vide sanitaire et des amphores importées d'Espagne. Cette ville romaine sera, à la fin du III^e siècle, enfermée dans des murs. Les terrains libérés vont donner naissance à des aires funéraires, avec l'édification d'une grande basilique funéraire. Une partie de cette église a été retrouvée. Cette grande église sera abandonnée aux XI-XII^e siècles et les fortifications vont s'avancer, détruisant une partie du faubourg qui s'était développé autour.

Ce site donne une vision de toute l'urbanisation de la ville de Genève depuis l'Antiquité. Ce qui est intéressant, par rapport au site de la cathédrale Saint-Pierre, un peu labyrinthique, c'est qu'on peut avoir une vision complète sur l'ensemble du site. Il est également prévu une salle de médiation, car dans leur vision de la sensibilisation au patrimoine, il est très important de transmettre le patrimoine aux enfants.

M. Meylan présente quelques images illustrant le projet. A partir du moment où les fouilles ont montré leur importance, la Ville a montré son intérêt et a activement pris en main la mise en valeur du site. L'objectif est de pouvoir l'ouvrir au public le plus rapidement possible. La Ville a également la volonté de concilier cela avec l'extension de la promenade Saint-Antoine.

Cela s'inscrit aussi dans le cadre de la pétition intitulée « Accessibilité des vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine ».

La Ville a ainsi lancé un concours ouvert et le premier prix a été attribué au projet « Lanterneaux » d'un bureau genevois (Traces) associé à un bureau espagnol (Estar). Le projet a été retenu, car il est à la fois modeste et ambitieux. Il limite les volumes sur la surface de l'esplanade, et met en valeur les vestiges tout en respectant les conditions spécifiques (température, lumière, humidité). Il sécurise aussi le bastion et le rend accessible à tous en tenant compte des besoins d'utilisation du lieu. Il y aura trois pavillons : le pavillon d'accès, et deux autres qui servent pour l'éclairage naturel des vestiges et permettent aux piétons de les observer en partie depuis la surface. Au niveau de l'esplanade, ils souhaitent s'inscrire dans la continuité de la promenade existante. Ils prévoient une grande végétalisation, avec la plantation de plusieurs arbres. Il précise que ces fouilles peuvent représenter un paradoxe pour un profane : plus on creuse, plus on va vers le récent, alors qu'on s'attendrait au contraire.

M. Terrier explique que c'est parce que, à l'origine, il y avait une pente qui descendait vers le lac et que les constructions romaines étaient construites en terrasse. Quand le reste de la ville s'est développé au cours du temps, cela s'est fait à un niveau inférieur.

M. Meylan précise que, au-dessus des éléments de fondations de la villa gallo-romaine, il restera environ un mètre de hauteur, soit très peu de hauteur. Le challenge du projet sera de réaliser une dalle qui va couvrir tout cela. Il a fallu concevoir un mécanisme pour mettre en place un système qui soutient le tout, en évitant qu'il y ait trop de poteaux, c'est pourquoi ils ont opté pour un disque en béton qui couvrira l'entier des fouilles. Ce sera un travail d'ingénieur extrêmement pointu.

La façade des pavillons sera en béton sablé et les matériaux intérieurs seront le béton et le terrazzo. La possibilité de s'asseoir à proximité du site est également prévue, afin que les passants profitent du lieu. Ils ont réduit au minimum les espaces chauffés : seul le bureau d'accueil au rez-de-chaussée le sera. Le lieu vise une dynamique de visite guidée, car il est difficile de s'y promener sans recevoir des explications. Concernant les aménagements extérieurs, l'espace public est en continuité de la promenade Saint-Antoine, des micocouliers vont être plantés et des candélabres seront installés. Ils espèrent bénéficier de l'appui du canton de 4,6 millions de francs. De plus, une fondation privée genevoise participe à hauteur de 4 millions de francs, et la Loterie romande à 1 million, ce qui laisse un solde d'environ 5 millions de francs pour la Ville.

Questions des députés

Un député UDC s'interroge à propos du pavage de la rue Charles-Galland et de la révision des gabarits routiers.

M. Meylan répond qu'il s'agit de coopérer avec le service des monuments et des sites pour le petit bout de Charles-Galland qui fait la liaison. Ils se demandent s'il faut assurer la continuité entre les deux côtés ou de le considérer comme une franche scission. C'est à charge de ce crédit.

Une députée PLR demande quand ils espèrent obtenir le vote du Conseil municipal et quelle est la teneur de l'estimation de 24 mois de travaux.

M. Meylan répond qu'il faut statistiquement compter environ huit mois pour le vote du Conseil municipal à partir du dépôt du projet. Le projet va être déposé dans les prochains jours. Quant à la durée, elle est raisonnable pour un projet comme celui-là.

Vote

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12703 :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté
Art. 4	pas d'opposition, adopté
Art. 5	pas d'opposition, adopté
Art. 6	pas d'opposition, adopté
Art. 7	pas d'opposition, adopté
Art. 8	pas d'opposition, adopté

Un député Vert demande pourquoi la Ville a besoin de la subvention du canton.

Le président répond que ce projet était censé être porté par le canton et que la Ville s'est substituée, y compris pour le crédit d'étude. Il a lui-même insisté en tant que magistrat pour que le canton participe.

Une députée socialiste souligne que, en dehors de l'intérêt de ces vestiges, une fondation privée participe et qu'il est donc logique que le canton participe également.

3^e débat

Le président met aux voix le PL 12703 :

Oui :	12 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Non :	—
Abstentions :	3 (2 Ve, 1 MCG)

Le PL 12703 est adopté.

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ces explications, la commission vous recommande le vote de ce projet de loi et préconise le débat en catégorie III (extraits).

Projet de loi (12703-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 4 600 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine, dans le périmètre de l'esplanade Saint-Antoine, secteur Vieille-Ville.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2021 sous la politique publique G – Aménagement et logement (rubrique 0616 5620)

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 4 600 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre la construction du musée archéologique de Saint-Antoine, dans le périmètre de l'esplanade Saint-Antoine, secteur Vieille-Ville, afin d'assurer la conservation et de rendre accessible au public les vestiges remarquables dévoilés par les fouilles achevées en 2017.

Art. 6 **Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après la mise en service de l'ouvrage.

Art. 7 **Aliénation du bien**

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 600 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour l'étude et la réalisation du musée du site archéologique de Saint-Antoine

Commission des Travaux du Grand Conseil
22 septembre 2020

M. J. Terrier, Archéologue cantonal, OPS, DT
M. S. Simioni, directeur DCO, OCBA, DI
M. P. Meylan, directeur DPBA, Ville de Genève
M. S. Schmidt, adjoint de direction DPBA, Ville de Genève



Département des infrastructures

14/09/2020 - Page 1

Coût total de l'ouvrage et participation de l'Etat

Coût de l'ouvrage

Le coût d'investissement est réparti de la manière suivante :

Construction

0. Terrain	97 900 francs
1. Travaux préparatoires	974 600 francs
2. Bâtiment	5 145 000 francs
4. Aménagements extérieurs	2 192 100 francs
5. Frais secondaires	564 200 francs
6. Honoraires	3 325 200 francs
9. Ameublement et décoration	1 007 500 francs
Total	13 306 500 francs
Divers et imprévus (5,0% sur CFC 0 à 4 + 9 HT)	466 700 francs
Total HT	13 773 200 francs
TVA (7,7% sur CFC 1 à 9), arrondi à	1 053 000 francs
- Prestations du personnel (4%)	589 100 francs
- Intérêts intercalaires	382 900 francs
TOTAL Construction TTC	15 798 200 francs

Financement

Le financement de cet investissement est assuré par les apports suivants :

1. <u>Etat de Genève</u>	
Subvention cantonale d'investissement	4 600 000 francs
2. <u>Ville de Genève</u>	
Crédit d'étude PR-1166	1 230 000 francs
Crédit d'investissement	4 968 200 francs
3. <u>Fondation privée genevoise</u>	4 000 000 francs
4. <u>Loterie romande</u>	1 000 000 francs
TOTAL TTC	15 798 200 francs

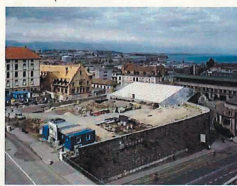
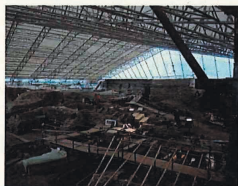
La part de l'Etat correspond à **29 %** de l'investissement total

Analyse des coûts et validation de l'économiste de la construction de l'OCBA



Département des infrastructures

14/09/2020 - Page 2



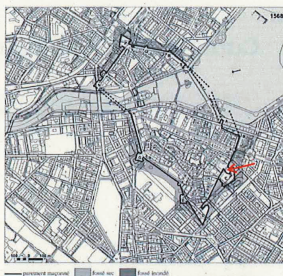
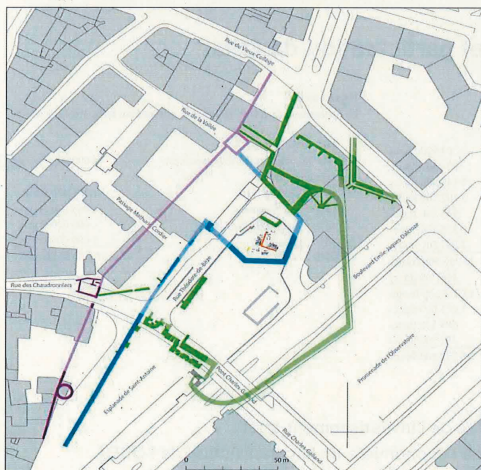
Les découvertes archéologiques réalisées sur l'esplanade Saint-Antoine



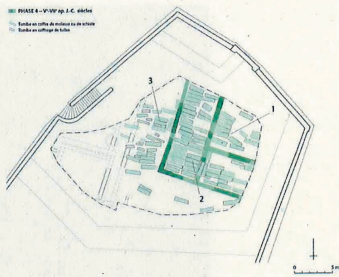
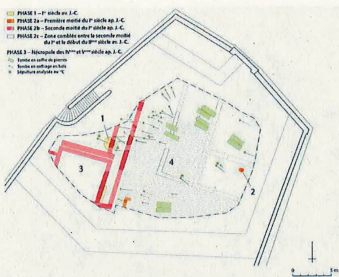
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.geneve.ch

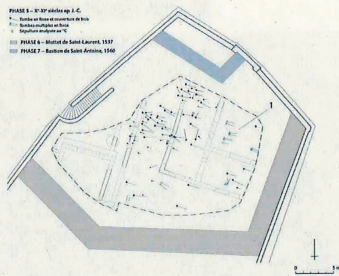
Département du territoire
Office du patrimoine et des sites
Service cantonal d'archéologie



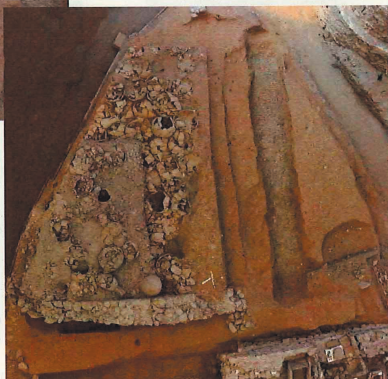
Tracé des fortifications avec la localisation des vestiges mis au jour sur l'esplanade Saint-Antoine



Dépôt de céramiques calcinées de la première moitié du 1^{er} siècle de notre ère



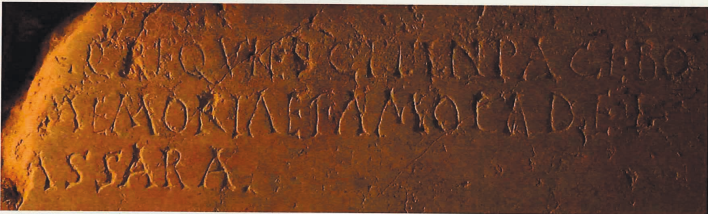
Plans présentant les différentes phases d'occupation du site



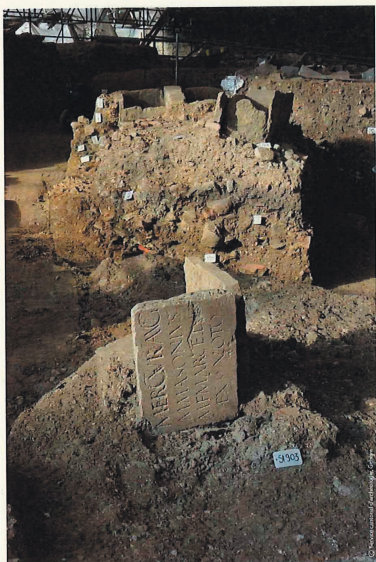
Le sous-sol d'une pièce appartenant à une résidence gallo-romaine présente un vide sanitaire constitué d'amphores à huile d'olive importées d'Espagne dans le seconde moitié du 1^{er} siècle de notre ère.



Sépultures mérovingiennes installées
dans le portique de l'église Saint-Laurent



Inscription funéraire du 6^e-7^e siècle



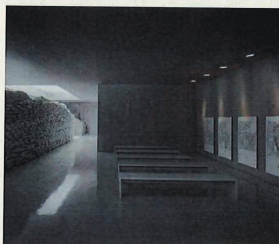
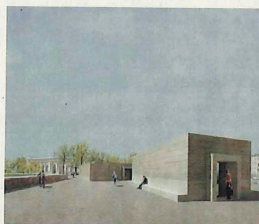
Dédicace à Mercure remployée comme paroi d'une tombe en dalles mérovingienne

[[Mercur(io)] Aug(usto), / M(arcus) Masonius / M(arci) f(ilius) Marcellus, / ex uoto.

"A Mercure impérial, Marcus Masonius Marcellus, fils de Marcus, (a consacré ceci) en acquittement d'un vœu".



Constructions spectaculaires liées au « mottet » de Saint-Laurent et au bastion de Saint-Antoine édifiés au 16^{ème} siècle.



Projet lauréat pour la création d'un musée archéologique

(Architecte: ATELIER_TRACES ARCHITECTURES, architecte paysagiste: ESTAR arquitectos S.L.P., ingénieur: Kálin & associés SA)

BASTION SAINT-ANTOINE

PR- 1393 – CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU SITE ARCHÉOLOGIQUE



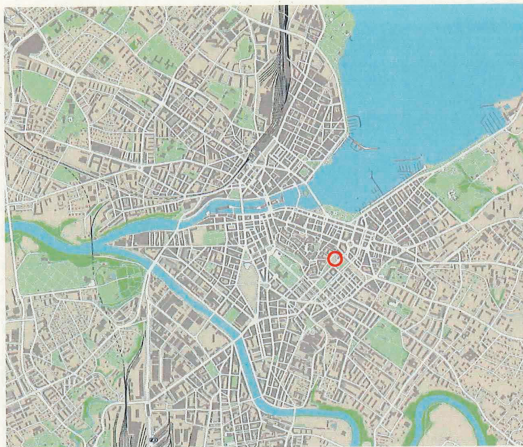
Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de **14'568'200 francs bruts** destiné à la construction d'un ouvrage de protection et de mise en valeur du site archéologique ainsi qu'à l'aménagement du bastion de Saint-Antoine.

13.



LOCALISATION

Au cœur de la ville



Rue Charles-Galland
1204 Genève
Parcelle n° 4277
Section Cité

14.



INTRODUCTION

Deux millénaires d'histoire genevoise sur un seul site



Découvertes archéologiques :

- Etablissement gallo-romain fin du I^{er} siècle de notre ère.
- Aire de cimetière datée des VI^e et VIII^e siècles (+ de 160 tombes).
- Tracé d'un bastion primitif datant de 1537, appelé « mottet de Saint-Laurent ».
- Casemate du XVI^e siècle appartenant au bastion de Saint-Antoine.

15.



INTRODUCTION

Volonté conjointe de mise en valeur



- Volonté du Canton et de la Ville de Genève de protéger, mettre en valeur et rendre visibles ces vestiges pour le public.
- 19 mars 2013 : pétition P-305 de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville intitulée «Accessibilité des vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine».

16.



INTRODUCTION

Contexte et historique

31 janvier 2012	Vote du crédit de réalisation (PR-861) destiné à l'aménagement du «Bastion» de Saint-Antoine et de ses alentours
Avril 2012	Les travaux d'aménagements extérieurs mettent à jour les vestiges archéologiques
2012 – 2015	Fouilles menées par le Service cantonal d'archéologie sous la conduite de M. Jean Terrier, archéologue cantonal
27 avril 2016	Vote du crédit d'étude (PR-1166) d'un montant de 1'230'000 francs par le Conseil municipal
Février 2017	Jugement du concours international d'architecture, projet primé à l'unanimité : "Lanterneaux", architectes lauréats : Atelier Traces Architectures et Estar
2017 – 2019	Avant-projet et projet de l'ouvrage, consultations auprès du Département du territoire en vue du dépôt de la requête en autorisation de construire
Décembre 2019	Dépôt de la requête en autorisation de construire auprès de l'Office éponyme (OAC)
2020	Proposition de crédit de réalisation au Conseil municipal

17.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Trois objectifs

Protection et conservation

Vestiges fragiles : volume clos et conditions spécifiques (température, lumière, humidité).

Mise en valeur

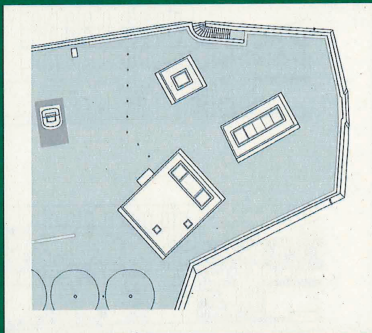
Lecture du site aisée pour les visiteurs et les promeneurs.

Espace pour les scolaires.

Intégré dans un itinéraire culturel archéologique.

Espace public

Sécuriser le bastion et le rendre accessible à tous, en tenant compte des besoins d'utilisation du lieu.



18.



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Trois fonctions

Espace public

Ouvert et entièrement accessible.

Deux groupes de plantations redéfinissent l'entrée de la ville historique :

- continuité avec la plantation existante sur la promenade Saint-Antoine
- mail aligné sur le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze.

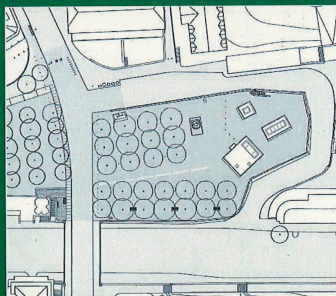
Lanterneaux

Eléments urbains, dispositifs d'accès, d'éclairage et visibilité sur les vestiges pour les passants.

Espace inférieur

Extension des excavations archéologiques.

Toit continu perforé des trois lanterneaux, éclairant les trois périodes de vestiges mises à jour.

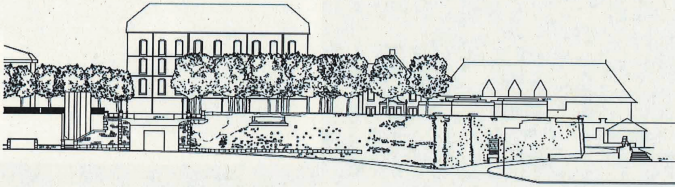
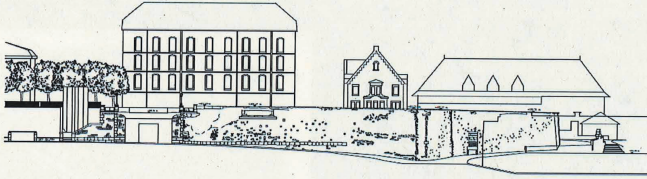


19.



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Élévation Emile-Jaques-Dalcroze

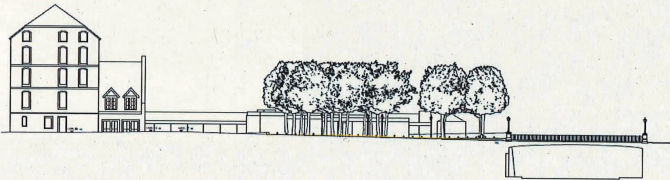
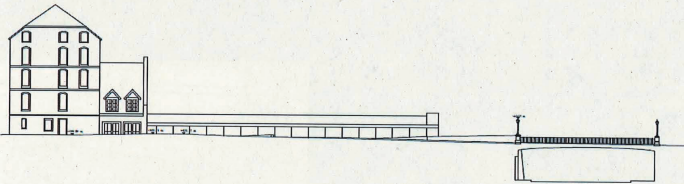


20.



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

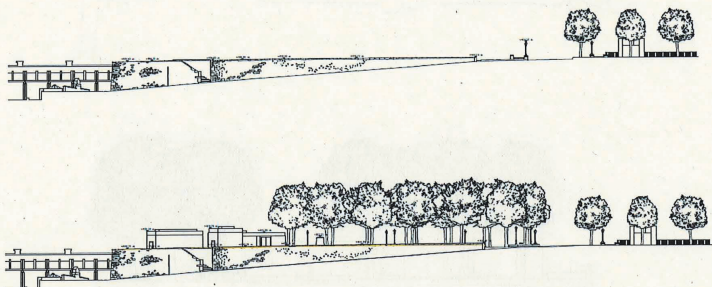
Élévation Charles-Galland



21.

**DESCRIPTION DE L'OUVRAGE**

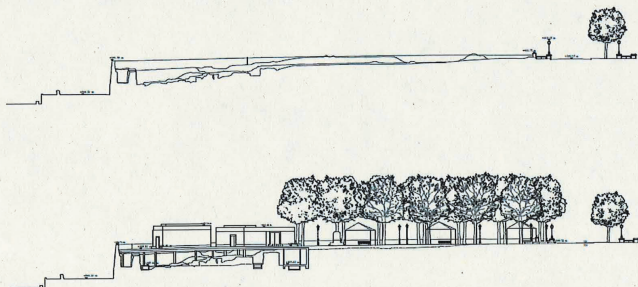
Elévation Théodore-de-Bèze 2



22.

**DESCRIPTION DE L'OUVRAGE**

Coupe longitudinale

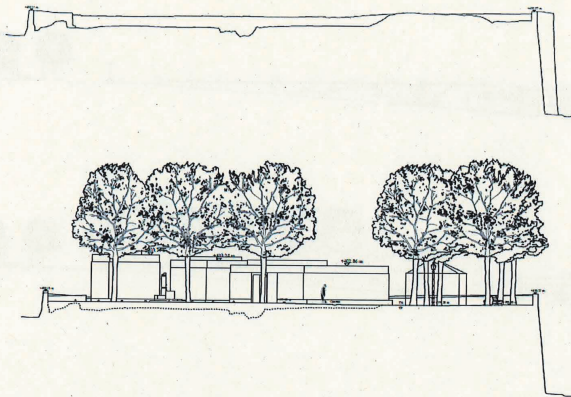


23.



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Coupe C-C



24.



PROGRAMME ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Lanterneaux

Protection des vestiges par des constructions temporaires.

Excavation complémentaire.

Structure en béton.

Appuis ponctuels, respectant les vestiges.

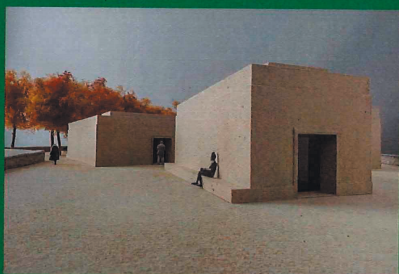
Façade en béton sablé.

Fenêtres pour visibilité sur les vestiges.

Vitrages de toit pour lumière naturelle.

Matériaux intérieurs : béton et terrazzo.

Volume chauffé réduit au minimum (bureau d'accueil).



25.



PROGRAMME ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Aménagements extérieurs

Espace public, piétonnier, en continuité de la promenade Saint-Antoine.

Sol en gravier stabilisé perméable.

Mur du bastion rehaussé (normes de sécurité).

Plantation de micocouliers.

Installation de bancs de modèle historique.

Candélabres similaires à la promenade St-Antoine.

Réseaux de canalisations adaptés.

Pavage de la rue Charles-Galland.

Révision des gabarits routiers.

Nouveaux stationnements vélos et arrêt de bus rapproché.



26.



ESTIMATION DES COÛTS

Selon code CFC (juin 2019)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
0.	TERRAIN		97'900.-
05	Conduites de raccordement aux réseaux	97'900.-	
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		974'600.-
10	Relevés, études géotechniques	58'100.-	
11	Déblaiement, préparation du terrain	30'000.-	
12	Protections, aménagements provisoires	51'000.-	
13	Installations de chantier en commun	443'200.-	
17	Fondations spéciales	392'300.-	
2.	BÂTIMENT		5'145'000.-
20	Excavation	232'200.-	
21	Gros œuvre 1	2'677'400.-	
22	Gros œuvre 2	774'500.-	
23	Installations électriques	278'200.-	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	510'000.-	

27.



ESTIMATION DES COÛTS

Selon code CFC (juin 2019)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
25	Installations sanitaires	59'800.-	
26	Installations de transport	55'000.-	
27	Aménagements intérieurs 1	243'600.-	
28	Aménagements intérieurs 2	314'300.-	
4.	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		2'192'100.-
40	Mise en forme du terrain	229'300.-	
41	Constructions	399'200.-	
42	Jardins	1'256'900.-	
44	Installations	158'600.-	
46	Tracés	148'100.-	
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE		4'356'100.-
50	Frais de concours	265'000.-	
51	Autorisations, taxes	51'100.-	

28.



ESTIMATION DES COÛTS

Selon code CFC (juin 2019)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	173'000.-	
56	Autres frais secondaires	75'100.-	
58	Comptes d'attente provisions et réserves	466'700.-	
59	Comptes d'attente pour honoraires	3'325'200.-	
9.	AMEUBLEMENT ET DÉCORATION		1'007'500.-
90	Ameublement et décoration	1'007'500.-	

29.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Selon code CFC (validité)

I.	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)	13'773'200.-
	+ TVA 7.7 %	1'053'000.-
II.	COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC)	14'826'200.-
	+ Prestations du personnel pour les investissements 4%	589'100.-
III.	SOUS-TOTAL	15'415'300.-
	+ Intérêts intercalaires 2% durée 24+6 mois	382'900.-
IV.	COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)	15'798'200.-
	A déduire : Crédit d'étude PR-1166 voté le 27 avril 2016	1'230'000.-
V.	SOUS -TOTAL BRUT DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)	14'568'200.-
	Recettes :	
	Participation de l'Etat de Genève	4'600'000.-
	Participation d'une fondation privée genevoise	4'000'000.-
	Participation de la Loterie romande	1'000'000.-
VI.	TOTAL NET DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)	4'968'200.-

30.



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Autorisation et planning intentionnel

Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire a été déposée en décembre 2019 auprès de l'Office des autorisations de construire.

Le projet a été présenté à la Commission des monuments, de la nature et des sites qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Délais

Début des travaux : 2 mois après vote du CM

Mise en exploitation : été 2023, après environ 24 mois de travaux, sous réserve du vote, en force, de ce crédit par le Conseil municipal.



VILLE DE
GENÈVE

